



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

Important

SERVICE EAU

Madame, Monsieur,

Actuellement à Sézanne, l'eau potable est fournie par la société Suez (distribution, facturation et éventuelles interventions).

À compter du **6 janvier 2020**, c'est la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) qui assurera ce service en direct, et qui sera la seule interlocutrice des usagers sézannais. Vous trouverez ci-dessous les informations utiles de ce service.

Le prix de l'eau ne change pas.

L'eau continuera à être fournie dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, sans changement technique pour les usagers ni aucune démarche de leur part.

La société SUEZ effectuera une estimation des compteurs afin d'éditer une facture de clôture jusqu'au 5 janvier 2020.

Si actuellement, pour le paiement des factures, vous avez autorisé la **mensualisation** ou le **prélèvement automatique à échéance des factures semestrielles** et si vous souhaitez continuer selon la même formule, merci de nous renvoyer rapidement l'**adhésion au prélèvement automatique** joint dûment complété **avant le 15 janvier 2020**. Le premier prélèvement mensuel aura lieu en avril 2020.

Pour le paiement par chèque et TIP transmis à la Trésorerie de Lille, carte bancaire et virement sur Internet ou en espèce à la Trésorerie de Sézanne, aucune démarche n'est nécessaire.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Le Président de la CCSSOM

Gérard AMON





Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marne

SERVICE EAU - Informations utiles

Service Clientèle :

Accueil et courrier :

- * 03 26 42 52 33 (du lundi au vendredi - 9h à 12h et de 14h à 17h)
- * CCSSOM - Promenade de l'aube 51260 ANGLURE

Ouvertures ou résiliations de contrat :

Après du Service clientèle ou par internet : <https://ccssom.fr/>
(Rubrique Services en ligne/ EAU & ASSAINISSEMENT)

Information relèves des compteurs :

Relève annuelle en septembre

Facturation à partir de 2020 :

- * Pour les mensualisés, vous recevrez un échéancier et une facture de solde prélevée en décembre.
- * Pour les autres règlements, vous recevrez deux factures par an (un acompte sur estimation à payer en juin et le solde sur relevé réel en décembre)

En cas de problème technique en dehors des heures d'ouverture des bureaux, appelez-le :

03 26 42 52 33

Nota : *Après paiement de la dernière facture SUEZ valant solde de tout compte, veillez à clôturer les autorisations de prélèvement accordées auparavant à la société SUEZ.*



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

Adhésion au prélèvement automatique
Pour le paiement des factures d'eau (et d'assainissement)
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Périodicité des prélèvements : Mensuelle Semestrielle
(A échéance des factures)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CCSSOM SERVICE EAU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CCSSOM SERVICE EAU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence client :

Lieu desservi : N° ET RUE :

Lieu desservi : COMMUNE :

E-mail : (Écrire lisiblement)

Téléphone :

Si Mensualisation, montant prélevé par mois auparavant : (facultatif, simple information) €

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse (si différente de celle-ci-dessus) :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR40EAU526776
CCSSOM SERVICE EAU
Adresse : PROMENADE DE L'AUBE
Code postal : 51260
Ville : ANGLURE Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
<input type="text"/>

Signé à :

Le

Signature de l'abonné(e)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Nous vous remercions de **joindre un RIB** accompagné du présent mandat de prélèvement SEPA dûment complété à l'adresse suivante :

- Par courrier : CCSSOM, Promenade de l'Aube, 51260 ANGLURE
- Par mail : marnat.s@ccssom.fr
- Au bureau : même adresse que ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h